

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace  
15 décembre 2025**

**AMENDEMENT – Ne pas fragiliser les structures  
d'insertion par l'activité économique**

**Rapport N° CD-2025-5-4-1  
N° applicatif 14116**

**Exposé sommaire**

La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) soutient les structures d'insertion par l'activité économique, notamment les entreprises d'insertion (EI). Elles permettent une insertion durable des personnes privées d'emploi.

L'harmonisation prévue en 2026 du soutien de la CeA aux EI entre celles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se fera à budget constant. Ce sera donc une harmonisation par le bas pour les EI du Bas-Rhin historiquement davantage soutenues. Ce choix va affecter durablement ces structures.

Or, le Bas-Rhin, et singulièrement l'Eurométropole de Strasbourg, concentre la majorité des allocataires du RSA. Cette décision serait délétère. Dans un contexte de dégradation du tissu économique et social, il faut au contraire protéger l'ensemble des structures d'insertion qui constituent un dernier rempart pour les personnes fragilisées par la conjecture.

Cet amendement propose donc une harmonisation par le haut pour le soutien des structures d'insertion.

**Amendement**

**Dans le rapport, APRES** "Mettre en œuvre de manière progressive des nouvelles modalités de financement des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dans le sens d'une amélioration de leur performance."

**RAJOUTER** "Cette harmonisation devra s'effectuer par le haut afin de ne pas fragiliser les SIAE."

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN**



**Florian KOBRYN**